



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 21 octobre 2021, à 19 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire, à la mairie.

Absents non excusés : M. GIRBE, MME GARGOT

Absents excusés : M.CHARPENTIER, M.WASSEN

MME PIERRATTE a été élue secrétaire de séance.

1/ RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE-DESIGNATION DE TROIS MEMBRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture demande à ce que le Conseil nomine trois propriétaires, exploitants ou non, en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Monsieur le Maire propose de renouveler les trois propriétaires qui siègent actuellement au bureau soit :

- *M. CHAMBON Pierre*
- *M. BEAUVILLARD Jean-Louis*
- *M. LEMAIRE Serge*

L'ensemble du Conseil Municipal accepte de renouveler ces trois membres du bureau de l'Association Foncière et de Remembrement.

2/ DATES DES MANIFESTATIONS 2022-FOIRE AUX PLANTS-FETE DU VILLAGE-REPAS DES AINES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer les dates des manifestations communales pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose les dates suivantes :

Foire aux plants : dimanche 15 mai 2022

Fête du village : samedi 25 juin 2022

Repas des anciens : dimanche 11 décembre 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dates des manifestations communales pour l'année 2022.

3/ FIXATION DU PRIX DE L'ENCART PUBLICITAIRE – BULLETIN MUNICIPAL 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'encart publicitaire du bulletin municipal pour 1/8^{ème} de page avait été fixé à 72 € et à 120 € pour ½ page l'an passé.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour le bulletin municipal 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.

4/ PRIME DE FIN D'ANNEE-AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de maintenir la prime de fin d'année versée chaque année aux agents communaux au prorata de leur présence au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que cette prime a été instituée avant janvier 1984.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire revaloriser les montants définis depuis plusieurs années soit :

-520 € pour les Agents à temps complet

-350 € pour les Agents à temps non complet

Soit un total de 6 130 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite maintenir la prime de fin d'année aux agents de la commune sans revalorisation.

5/ BUDGET CCAS-COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°19/2016, qu'à compter de l'année 2016, les personnes éligibles au colis de fin d'année et au repas des aînés devraient faire un choix entre l'un ou l'autre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait par la Commission chargée de la prospection des colis de fin d'année pour les personnes âgées qui l'ont choisi.

Présentation du colis.

Nombre de colis commandés :

Personne seule : 56 X 21,85 € = 1 223,60 €

Couple : 25 X 27,65 € = 691,25 €

Soit un total de 1 914,85 €

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le choix présenté.

6/ BUDGET CCAS-REPAS COMMUNAL DU 12 DECEMBRE-PRIX DU REPAS- PRESENTATION DU MENU – DESIGNATION DES REGISSEURS

Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3^{ème} âge aura lieu le dimanche 12 décembre 2021 à midi.

Sont conviées les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas choisi le colis ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas (personnes de moins de 70 ans et/ou personnes hors commune). Pour information, en 2019, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.

Monsieur le Maire présente la composition du menu.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.

Ont été nommés : Régisseur, Madame PANNIER et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.

7/ REPAS COMMUNAL DU 12 DECEMBRE-RECRUTEMENT DE DEUX SERVEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux serveurs pour le service du repas communal des aînés du 12 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose une rémunération correspondante à 10h00 de travail à l'indice en vigueur correspondant à l'échelle C1, échelon 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recrutement de deux personnes et le mode de rémunération présenté.

8/ SUPPRESSION DE POSTE-FONCTIONNAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des augmentations d'heures. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 novembre 2021,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Technique C2 à temps complet à raison de 35h/35^{ème}

Le Maire propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES :

-la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique C2, permanent à temps complet à raison de 35h/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} octobre 2021

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Technique C2 35h/35^{ème}

-ancien effectif :1

-nouvel effectif :0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE d'adopter les modifications des emplois ainsi proposés.

9/ TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2021.

<i>Filière administrative</i>	<i>Nombre d'heures hebdomadaires</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Statut</i>
<i>Adjoint Administratif C1</i>	<i>30 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Rédacteur Territorial 1^{er} grade</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Administratif C2</i>	<i>20 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Filière technique</i>	<i>Nombre d'heures hebdomadaires</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Statut</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>5</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C2</i>	<i>35 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>32 heures 30</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C2</i>	<i>28 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>28 heures 00</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Adjoint Technique C1</i>	<i>15 heures 45</i>	<i>1</i>	<i>Titulaire</i>

L'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance du tableau des effectifs ci-dessus.

10/CCAS – REMPLACEMENT D’UN MEMBRE DE LA COMMISSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la démission de Mr MARMASSE Bertrand du conseil municipal le 23 juillet dernier, il est nécessaire de nommer un nouveau membre titulaire au sein de la commission du CCAS.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil que Mr WASSEN lui à fait part de son souhait d’intégrer cette commission.

L’ensemble du conseil municipal approuve cette candidature et nomme Mr WASSEN membre de la commission du CCAS.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un compte-rendu des commissions affaires culturelles (bilan de l’année), affaires sociales et santé, et travaux de le l’AME,*
- *Il est signalé un problème de luminaire route de la Fontaine Brochet; l’entreprise sera contactée pour y remédier,*
- *Il est signalé des travaux de goudronnage à venir route de Saint Maurice, route du Tourneau et route des Brulys,*
- *Il est signalé que 4 candidats ont répondu au marché de maîtrise d’œuvre pour les travaux du parking de l’école élémentaire; les offres sont à l’étude et le choix sera effectué le 29 octobre prochain.*
- *Il est signalé que la commune souhaite préempter sur la totalité d’un terrain non constructible situé dans le centre bourg.*

FIN DE SEANCE